



Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	22
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

Le 15 décembre 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 08 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Charles LENOIR, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL, William GUILLARD

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Daniel ROUSSEL à François LANGLOIS, Sophie LOQUIN à Karine CHERON, Béatrice TASSERY à Patrick CALLAIS

Absent(s) excusé(s) :

Rachel FOUCART

Absent(s) :

Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Elisabeth BIDEAUX est nommée secrétaire de séance.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

MISE EN VENTE DU VEHICULE RENAULT NACELLE IMMATRICULE CV 181 BG ET DU VEHICULE PEUGEOT 308 IMMATRICULE FG 373 AX - CM/22/158

Le Conseil Municipal est informé que la commune a acquis en 2013 une nouvelle nacelle porteur poids lourd afin de mieux répondre aux besoins d'interventions techniques des services de la ville.

Du fait de sa faible utilisation et afin de réduire les coûts de réparation et d'entretien sur ce type de véhicule, la collectivité souhaite désormais faire appel à de la location de nacelle et propose la mise en vente de celle-ci.

De plus, dans la continuité de la démarche environnementale engagée par la Ville, le véhicule Peugeot 308 immatriculé FG 373 AX sera prochainement repris lors de l'achat d'un véhicule électrique en remplacement.

La vente de la nacelle immatriculée CV 181 BG se fera sur le site de ventes aux enchères sur internet AGORA STORE.

Il est rappelé au Conseil que la délégation de pouvoirs accordée à Monsieur le Maire, par délibération n° CM/20/075 du 13 juillet 2020, autorise celui-ci à vendre les biens mobiliers communaux pour un montant maximal de 4 600 €.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente du véhicule Peugeot 308 immatriculé FG 373 AX ainsi que la nacelle immatriculée CV 181 BG dans les conditions ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU l'article 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,
VU le rapport de Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à vendre le Renault Nacelle immatriculé CV 181 BG et le véhicule Peugeot 308 immatriculé FG 373 AX.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
Le 16 décembre 2022

Patrick CALLAIS,
MAIRE

